



ARRETE DONNANT DELEGATION DE FONCTIONS A  
MADAME STEPHANIE MARICAL  
VICE PRESIDENTE

N°2026-077

*Le Président de la Communauté d'Agglomération "Fécamp Caux Littoral",*

VU :

- Le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-2 et L 5211-10, conférant au Président la possibilité de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à ses Vice-présidents,
- La délibération N 2026/38C du Conseil communautaire en date du 13 avril 2026 relative à l'élection du Président,
- La délibération N°2026/41C du Conseil communautaire en date du 13 avril 2026 relative à l'élection des Vice-présidents de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral,

ARRETE :

Article 1 – A compter du 15 avril 2026, Délégation de fonctions est donnée à Madame Stéphanie MARICAL, Vice-présidente, pour les secteurs suivants :

- Suivi des questions liées au développement et au renforcement de l'attractivité touristique du territoire :
  - ✓ Suivi du fonctionnement de l'Office du Tourisme Intercommunal
  - ✓ Suivi du projet du nouveau siège pour l'Office de Tourisme Intercommunal
  - ✓ Mise en œuvre des politiques de développement touristique en lien avec l'Office de Tourisme Intercommunal
  - ✓ Suivi des orientations découlant du schéma directeur de développement touristique du territoire adopté : mise en œuvre de la stratégie, déclinaison du plan d'actions
  - ✓ Relations et représentation de l'Agglomération auprès des prestataires et partenaires touristiques
  - ✓ Poursuite des actions en faveur de l'amélioration qualitative et quantitative de l'offre touristique
  - ✓ Promotion, développement des activités nautique et de plein air

**Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral**

825, route de Valmont - BP 97 - 76 403 Fécamp Cedex

Tél: 02 35 10 48 48 - Fax: 02 35 10 31 66

[www.agglo-fecampcauxlittoral.fr](http://www.agglo-fecampcauxlittoral.fr)

- ✓ Animation et pilotage de la commission "Développement économique et tourisme", pour la partie développement touristique
- ✓ Suivi des questions liées au développement de l'offre d'hébergement touristique (équilibre avec l'Habitat, déploiement du numéro d'enregistrement).

Article 2 - Ces délégations sont consenties sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Président.

Article 3 - Le présent arrêté sera notifié à Madame Stéphanie MARICAL et sera transmis au :

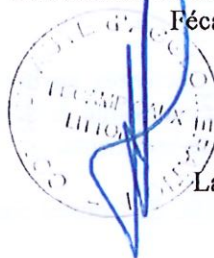
- Comptable Public,
- Contrôle de légalité.

Notifié le 21 AVR. 2026  
Signature du délégataire,



Le 15 AVR. 2026

Le Président de la Communauté d'Agglomération  
Fécamp Caux Littoral



Laurent VASSET